



POST PERMIS

CONDUCTEURS NOVICES

LE PROGRAMME

8H30 à 12H30 Le matin

Objectif: Visé à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.

Questionnaire d'auto-évaluation et perception des risques.

13h30 à 16h30 L'après midi

Le but: Rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

La mobilité sous divers aspects.

Bilan de la formation: L'élève s'engage à l'oral à adopter une conduite responsable

LES CONDITIONS

Avoir obtenu le permis AUTO ou MOTO depuis 6 à 12 MOIS

Ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points

Attestation de suivie de cette formation complémentaire

Cette formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner

Durée de la formation : 7 Heures

Effectif de la formation : 6 Minimum / 12 Maximum

LES AVANTAGES

•*Réduction de la période probatoire à :

2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles

1 an et demi au lieu de 2 ans pour les formations de la conduite accompagnée

*sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis

Source : www.securite-routiere.gouv.fr

AUTO ECOLE DU CANAL

Mlle PAMDIR Kéziban Gérante

1 AVENUE MARECHAL LECLERC 69700 GIVORS 04.78.73.04.98

N° AGREMENT E 22 069 00 110 SIRET 78987851900022 NDA 84 69 15137 69

www.auto-ecole-du-canal.fr aeducanal@outlook.fr Facebook ae du canal

Auto-ecole du Canal à Givors - Vroomvroom.fr